

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS
COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du LUNDI 7 OCTOBRE 2024

Le 7 octobre 2024 à 20h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 1^{er} octobre 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 18

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
ATANI Béatrice, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DIARD Françoise, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : RENAULT Alexandra (pouvoir à LECOURT Sylvie), DELUK – de BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine), MARTIN Denis (pouvoir à DAVY Jean-Luc), THIBAUT Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle)

Absents excusés : LEDERNET Christian, de RICHEMONT Xavier, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel

Absent : de MIEULLE Roger

Secrétaire de Séance : LETHIELLEUX Joëlle.

**DCM N° 2024 – 070 : PISTE CYCLABLE – ACQUISITION DE LA PARCELLE 93B374
APPARTENANT AU DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sylvie LECOURT, adjointe au Maire.

Madame LECOURT rappelle que le circuit de la future piste cyclable entre MORANNES et CHEMIRE SUR SARTHE passe sur la parcelle cadastrée 93B374 située Route de Chemiré sur Sarthe, en contrebas du pont sur la Sarthe. Cette parcelle d'une superficie de 1.749 m² appartient au Département de Maine et Loire.

Le Département est disposé à vendre cette parcelle à la commune au prix de 524,70 €. Frais de notaire à la charge de l'acquéreur. Ce prix a été calculé sur la base de 0,30 € le m², valeur vénale du bien déterminée par le Pôle d'évaluation domaniale d'Angers le 11/06/2024.

Madame LECOURT propose d'accepter cette acquisition aux conditions demandées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire, et en cas d'absence, Monsieur Jean-Luc DAVY, ainsi que Sylvie LECOURT, adjoints au Maire, à signer tout document nécessaire à cette acquisition ainsi que les actes à venir.

Le notaire chargé de ces opérations sera l'étude Not@Conseil 49330 LES HAUTS D'ANJOU.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à l'étude Not@Conseil.

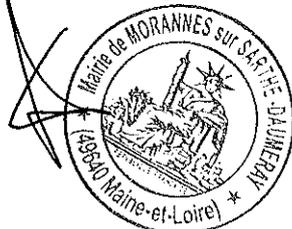
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20241007-DCM2024-070-DE
Date de télétransmission : 11/10/2024
Date de réception préfecture : 11/10/2024